



Bonneville, le 6 mai 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Autoroute Blanche (A40)

Du 17 mai au 23 juillet, ATMB rénove 8 km de chaussées du secteur Archamps – douane de Bardonnex – Saint-Julien-en-Genevois pour une sécurité de conduite accrue

Dans le cadre du programme de rénovation des chaussées de l'Autoroute Blanche, engagé en 2006, ATMB procède du 17 mai au 23 juillet au renouvellement de 8 km de chaussées du secteur Archamps – Saint-Julien-en-Genevois – douane de Bardonnex pour une sécurité de conduite accrue. L'opération représente un investissement d'environ 3,2 millions d'euros pour ATMB.

L'organisation du chantier mise en place par ATMB répond à un objectif majeur : réduire au maximum l'impact pour ses clients grâce à des travaux planifiés jour et nuit et en rétablissant la circulation sur deux voies au moment des plus forts trafics du matin et du soir.

De plus, ATMB déploie un dispositif complet d'information, avant et pendant le chantier : une ligne téléphonique dédiée aux renseignements sur l'état du trafic ainsi qu'un mini-site web pour suivre l'actualité du chantier.

Accroître l'adhérence des chaussées pour une sécurité accrue des conducteurs

Suite à un diagnostic des chaussées de l'Autoroute Blanche mené en 2005, ATMB a défini un programme quinquennal de travaux. Les chaussées du secteur Archamps – Bardonnex – Saint-Julien-en-Genevois datent de 1980 et supportent un trafic quotidien moyen de 48 000 véhicules.

Dans ce cadre, ATMB procède du 17 mai au 23 juillet au renouvellement de 8 km de chaussées de ce secteur, sur l'A40, l'A41 et les bretelles de l'échangeur. Ces travaux permettront de renforcer la sécurité et le confort des clients en augmentant l'adhérence des chaussées soumises aux aléas climatiques montagnards.

Les travaux porteront sur le rabotage de la couche de surface de la chaussée, la reprise ponctuelle des fissures et la pose d'un nouvel enrobé. Les boucles de comptage, qui permettent de délivrer les temps de parcours, seront également remplacées.

L'opération représente un investissement de 3,2 millions d'euros pour ATMB.

Pour la qualité de service, ATMB réalise les travaux jour et nuit et déploie un dispositif d'information complet à destination de ses clients

« Dans le cadre de la charte d'engagements lancée en 2009 par ATMB, la fluidité du trafic ainsi que l'information donnée lors de travaux sont des attentes fortes de la part de nos clients. Aussi, pour améliorer la qualité de service rendue, les équipes se sont mobilisées pour limiter au maximum la gêne au trafic et renforcer les moyens d'information : prévisions de trafic détaillées de mai à juillet sur cette zone, ligne téléphonique et mini-site web dédiés, etc. » précise Bernard Port, directeur des investissements ATMB.

La planification définie par ATMB a pour objectif clé de limiter au maximum la gêne occasionnée. Elle repose sur :

- Un rétablissement de la circulation sur deux voies lors des plus forts trafics :
 - o dans le sens France > Suisse de 6 h 30 à 9 h 30,
 - o dans le sens Suisse > France de 16 h 30 à 19 h 30.
- Des travaux programmés en dehors des week-ends : du vendredi à 17 h au lundi 9 h, sauf en cas de retard important pour cause d'intempéries.
- Une durée totale du chantier réduite grâce à la réalisation d'une partie des travaux la nuit, de 20 h à 5 h le lendemain.

En outre, les équipes d'ATMB se mobilisent pour apporter l'information la plus complète possible aux clients de l'autoroute, avant mais aussi pendant le chantier :

- 40 000 dépliants indiquant les prévisions de trafic, distribués en péages, dans les entreprises riveraines et aux abonnés télépéage.
- Un numéro téléphonique dédié au chantier : **04 50 03 51 88**. Une opératrice répondra aux questions des conducteurs de 7 h 30 à 19 h du lundi au vendredi, notamment sur l'état du trafic.
- Le site www.atmb.net s'organise pour une information détaillée durant les travaux :
 - Un mini-site web créé spécialement pour connaître le détail de tous les aménagements de circulation, zone par zone.
 - La possibilité d'être informé par e-mailing de l'actualité du chantier en s'inscrivant à la lettre « Info travaux ».
 - Le suivi en temps réel de l'état du trafic par la carte animée webtrafic.
 - Les webcams pour visionner le trafic en temps réel à Saint-Julien-en-Genevois.

Sur l'autoroute, les 56 panneaux lumineux électroniques ainsi que la radio Autoroute Info (FM 107.7) seront également activés pendant toute la durée du chantier.

Protection de l'environnement : 30 000 tonnes de matériaux recyclés

Les 30 000 tonnes de matériaux rabotés dans le cadre du chantier seront récupérées pour être recyclées lors d'autres travaux menés par ATMB ou par les entreprises intervenant sur le chantier.



ATMB rappelle à tous les conducteurs qu'ils doivent respecter la réglementation en vigueur en matière de vitesse à l'abord des chantiers, pour leur sécurité et pour celle des équipes de l'Autoroute Blanche et des entreprises sous-traitantes.

Les engagements de la Charte

- **Vous informer** : prévisions de trafic, évènement ayant un impact sur la circulation
- **Faciliter votre voyage** : passage fluide au péage, aires de repos accueillantes
- **Être à vos côtés 24 h/24** : assistance en cas d'arrêt d'urgence
- **Vous écouter** : réponses aux remarques et suggestions en moins de 10 jours, sondages annuels sur les attentes
- **Pour nos abonnés télépéage** : au moins une voie dédiée au télépéage à chaque péage

CONTACTS PRESSE

Céline Coudurier – Direction de la communication ATMB - Tél. : 04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11 – celine.coudurier@atmb.net
Farouka Bayon – Tél. : 04 50 33 98 50 / 06 74 48 98 17 – farouka.bayon@porteur-d-image.com
www.atmb.net

Du fait de la complexité du chantier et pour limiter la gêne à la circulation, les travaux se décomposent en 10 phases :

Dates	Lieu des travaux	Aménagements de circulation
Du 17/05 au 26/05 matin	A40 : Sens Chamonix → Mâcon : Sur 2 km, après la sortie Archamps (n° 13.1) jusqu'à la bifurcation vers Bardonnex (A41).	De 6 h 30 à 9 h 30 : maintien de la circulation sur 2 voies. De 9 h 30 à 20 h 00 : une seule voie de circulation en direction de Mâcon. De 20 h 00 à 6 h 30 : basculement de circulation. - Chamonix → Mâcon : circulation à double sens sur la chaussée opposée. - Chamonix → Bardonnex (A41) : déviation sur la voirie locale par la sortie n° 13 Saint-Julien-en-Genevois. - Entrée n° 13.1 Archamps → Mâcon/Bardonnex : fermée. Déviation sur la voirie locale pour rejoindre l'entrée n° 13 Saint-Julien-en-Genevois.
Du 27/05 au 03/06 matin	A40 : Sens Chamonix → Mâcon : Sur 2,5 km, après la bifurcation vers Bardonnex (A41) jusqu'à l'échangeur de Saint-Julien-en-Genevois (n° 13).	De 16 h 30 à 19 h 30 : maintien de la circulation sur 2 voies. De 20 h 00 à 16 h 00 : basculement de circulation : - Chamonix → Mâcon : circulation à double sens sur la chaussée opposée. - Bardonnex (A41) → Mâcon et entrée n° 13 Saint-Julien-en-Genevois → Mâcon : fermées. Déviation échangeur n° 13.1 Archamps.
Du 07/06 au 11/06	A40 : Sens Mâcon → Chamonix : Avant la sortie Saint-Julien-en-Genevois (n° 13) et sur 2,5 km.	Basculement de circulation permanent : - Mâcon → Chamonix : circulation à double sens sur la chaussée opposée. - Sortie n° 13 Saint-Julien-en-Genevois et bifurcations vers Annecy et Bardonnex : fermées. Déviation par la sortie n° 13.1 Archamps.
Du 14/06 au 23/06 à 5 h 00	A40 : Sens Mâcon → Chamonix : Sur 2 km, juste avant la bretelle d'entrée Saint-Julien-en-Genevois → Chamonix et jusqu'à la bretelle d'entrée Archamps → Chamonix.	De 5 h 00 à 16 h 00 : une seule voie de circulation en direction de Chamonix. De 16 h 30 à 19 h 30 : maintien de la circulation sur 2 voies. De 20 h 00 à 5 h 00 : basculement de circulation avec : - Mâcon → Chamonix : circulation à double sens sur la chaussée opposée. - Bardonnex (A41) → Chamonix : déviation par sortie n° 13 Saint-Julien-en-Genevois. - Entrées n° 13 Saint-Julien-en-Genevois et n° 13.1 Archamps → Chamonix et bifurcation Annecy (A41 Nord) → Chamonix : fermées. Déviations sur la voirie locale.
Du 23/06 au 25/06 matin	Sens Mâcon → Chamonix : Bretelle n° 13 Saint-Julien-en-Genevois → Bardonnex (A41) et Saint-Julien-en-Genevois → Chamonix (A40).	Fermeture de la bretelle entre 20 h 00 et 5 h 00. Déviations mises en place : - Entrée n° 13 Saint-Julien-en-Genevois → Chamonix (A40) : fermée. Déviation par la voirie locale vers entrée n° 13.1 Archamps. - Bretelle Mâcon → Bardonnex (A41) : fermée. Déviation par l'échangeur n° 13.1 Archamps. - Bretelle Annecy → Chamonix : déviation par sortie n° 13 Saint-Julien-en-Genevois, puis par la voirie locale.
Du 28/06 au 30/06 à 5 h 00	A41 : Sens Suisse → France : Bretelle Bardonnex → Chamonix.	De 16 h 30 à 19 h 30 : maintien de la circulation. De 20 h 00 à 16 h 00 : fermeture de la bretelle : - déviation par sortie n° 13 Saint-Julien-en-Genevois (sens Chamonix-Mâcon) pour récupérer l'A40 dans le sens Mâcon → Chamonix.
Du 30/06 au 2/07	A41 : Sens France → Suisse : Sur 1,5 km avant d'arriver à la douane de Bardonnex.	De 6 h 30 à 9 h 30 : maintien de la circulation sur 3 voies. De 10 h 00 à 6 h 00 : - Chamonix → Bardonnex : circulation sur une seule voie. - Mâcon → Bardonnex et entrée n° 13 Saint-Julien-en-Genevois → Bardonnex : fermées. Déviation par sortie n° 13.1 Archamps puis reprise de l'A40 dans le sens France → Suisse.
Du 5/07 au 7/07	A41 : Sens Suisse → France : Sur 1,5 km après la douane de Bardonnex.	De 16 h 30 à 19 h 30 : maintien de la circulation sur 3 voies. De 20 h 00 à 16 h 00 : - circulation sur une seule voie.
Du 07/07 au 09/07	A41 : Sens Suisse → France : Bretelles Bardonnex → Mâcon et Bardonnex → Saint-Julien-en-Genevois. A40 : Sens Chamonix → Mâcon : Sortie n° 13 Chamonix → Saint-Julien-en-Genevois.	De 16 h 30 à 19 h 30 : maintien de la circulation sur 2 voies. De 20 h 00 à 5 h 00 le lendemain : - Bardonnex (A41) → Mâcon / Saint-Julien-en-Genevois : fermée. Déviation par l'échangeur n° 13.1 Archamps. - Chamonix → Sortie n° 13 Saint-Julien-en-Genevois : fermée. Déviation par la sortie n° 13.1 Archamps.
Du 9/07 au 23/07	Sur l'ensemble du secteur concerné par les travaux.	Travaux de finition : balisages ponctuels en dehors des heures les plus circulées.

*Les délais de travaux sont soumis aux aléas climatiques. En cas de retard de planning dû aux intempéries, le chantier, normalement conduit sur les nuits du lundi au jeudi, se prolongera la nuit du vendredi au samedi.
Pour des raisons de sécurité, durant les travaux, la vitesse sera limitée à 70 km/h sur la zone de chantier dans les deux sens de circulation, les zones de basculement étant limitées à 50 km/h.*